

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. Le OCHSNER SPORT CLUB est un programme de bonus réservé aux fidèles clientes et clients d'OCHSNER SPORT. Tous les droits associés au OCHSNER SPORT CLUB s'appliquent exclusivement à Dosenbach-Ochsner AG, Dietikon.
2. Les avantages et remises proposés par le OCHSNER SPORT CLUB ne sont liés à aucun engagement de la part des participants.
3. Par ta signature ou ton premier achat avec la carte/le porte-clés/l'étiquette OCHSNER SPORT CLUB ou l'App OCHSNER SPORT, tu participes au programme OCHSNER SPORT CLUB. Tu autorises OCHSNER SPORT à collecter des données personnelles ainsi que des informations sur tes achats, et à les utiliser/évaluer à des fins de marketing ou de sondage. Ces données sont traitées avec la plus stricte confidentialité et ne sont pas transmises à des tiers pour des activités de marketing.
4. Sur présentation de la carte/porte-clés/étiquette OCHSNER SPORT CLUB ou de l'App OCHSNER SPORT à la caisse de toute filiale OCHSNER SPORT, ou en entrant le numéro de CLUB sur le formulaire de commande de la Boutique en ligne, le montant d'achat correspondant sera imputé sur le compte du CLUB et enregistré comme chiffre d'affaires réalisé par l'acheteur. Cet enregistrement ne peut pas être effectué rétroactivement (après paiement).
5. L'achat de cartes cadeaux ainsi que des adhésions Argent et Or n'autorise pas à un bonus. La totalité du montant d'achat n'est comptabilisée qu'après utilisation de la carte cadeau ou des bons et sur présentation de la carte de CLUB. Les commandes Teamsport n'autorisent pas non plus à un bonus.
6. Les cartes OCHSNER SPORT CLUB égarées sont remplacées gratuitement dans toute filiale OCHSNER SPORT, sans perte du chiffre d'affaires enregistré sur le compte du CLUB.
7. OCHSNER SPORT fournit régulièrement des informations sur le montant total du chiffre d'affaires enregistré.
8. Le chiffre d'affaires enregistré est annulé intégralement si aucun chiffre d'affaires complémentaire n'est enregistré sur le compte au bout de 2 ans suivant la date du dernier achat.
9. Les participants n'ayant enregistré aucun chiffre d'affaires complémentaire pendant 2 années consécutives peuvent être exclus du programme. En revanche, une nouvelle inscription peut être effectuée à tout moment.
10. Les comptes actifs ne justifiant d'aucune inscription sont supprimés irrévocablement au bout de 2 ans. Le chiffre d'affaires est irrémédiablement annulé et ne donne droit à aucun remboursement ultérieur de bonus.
11. Les extraits de compte qui n'ont pu être remis, pendant 2 ans, aux membres du CLUB, seront supprimés avec le bonus collecté de façon irrévocable et sans possibilité de remboursement ultérieur du bonus sur le chiffre d'affaires.
12. Le bonus OCHSNER SPORT CLUB est calculé comme suit, sur la base du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'année de référence (correspondant à une année calendaire):
jusqu'à 1500 francs de chiffre d'affaires enregistré, 2% de bonus sur l'ensemble du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'année de référence
à partir de 1500 francs de chiffre d'affaires enregistré, 3% de bonus sur l'ensemble du chiffre

d'affaires enregistré au cours de l'année de référence

à partir de 3000 francs de chiffre d'affaires enregistré, 4% de bonus sur l'ensemble du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'année de référence

à partir de 5000 francs de chiffre d'affaires enregistré, 5% de bonus sur l'ensemble du chiffre d'affaires enregistré au cours de l'année de référence

En règle générale, le bonus est envoyé une fois par an sous forme de bons OCHSNER SPORT CLUB (bon à partir d'une valeur de Fr. 10.- ou un multiple de celui-ci). Si le montant du bonus est inférieur à la valeur minimale du bon, il est porté au crédit de la période de référence suivante. Les bons doivent être utilisés dans leur totalité. Le chiffre d'affaires enregistré est supprimé à la fin de chaque année de référence.

13. Les bons OCHSNER SPORT CLUB peuvent être échangés dans toutes les filiales OCHSNER SPORT (et pas dans la Boutique en ligne) avant la date d'expiration imprimée sur le bon. Les bons OCHSNER SPORT CLUB ne donnent pas droit à un remboursement en espèces.

14. OCHSNER SPORT peut faire parvenir périodiquement des offres spéciales OCHSNER SPORT CLUB aux membres du OCHSNER SPORT CLUB.

15. OCHSNER SPORT se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes CGV. La version à jour des CGV est disponible sous www.ochsnersport-club.ch. Elle est réputée acceptée par l'ensemble des participants dès sa publication. En outre, OCHSNER SPORT se réserve le droit de modifier ou de supprimer à tout moment le programme OCHSNER SPORT CLUB, ainsi que d'interrompre momentanément l'enregistrement des chiffres d'affaires en cas de force majeure ou de panne (comme par exemple une panne des systèmes de traitement des données).

16. L'adhésion peut en tout temps être résiliée. Il suffit de le communiquer par écrit à OCHSNER SPORT et de détruire la carte OCHSNER SPORT CLUB. Le bonus déjà acquis est perdu avec la résiliation et n'autorise en aucune façon à un dédommagement.

17. Dietikon est le lieu d'exécution et le for juridique. Le droit suisse est seul applicable pour l'ensemble des relations entre la clientèle et OCHSNER SPORT.

Janvier 2017
